

Je ne repousserai pas, toutefois, la conjecture qui donnerait pour origine aux Ségusiaves une irruption des habitants de *Ségusio*, par la raison que toutes les émigrations des tribus galliques qui eurent lieu pendant trois siècles, se firent constamment du nord au midi, comme le prétend M. Roux. Est-ce que nous ne voyons pas, même au temps de César, les Helvètes, allant de l'Helvétie à l'ouest, se porter au pays des Santons ? Je ne repousserai pas davantage cette origine par cette autre raison également donnée par M. l'abbé Roux, à savoir : qu'il n'est pas vraisemblable qu'une *cité* , de l'importance de celle des Ségusiaves, se soit laissé envahir par quelques habitants eux-mêmes échappés d'une ville qui constituait seule le domaine du roi *Donnus*. » Comment prouvez-vous qu'en ce temps la cité des Ségusiaves était importante ? Mais prenez donc garde que la question est précisément de savoir si les Ségusiaves existaient alors dans le Forez où se trouvaient même, suivant vous, les Insubres au temps de Bellocèse.

Après tout, l'esprit se confond à vouloir trop démêler l'origine des peuples des vieux âges, lorsqu'il n'y a point de trace que l'on puisse saisir ; et, à cet égard, il n'y a rien de connu touchant les *Segusiavi*, non plus que sur les *Segusini*. Il serait donc possible que M. Roux eût raison sur l'origine qu'il attribue aux *Segusiavi* ; seulement il faudrait que la preuve fut au bout.

C'est tout ce que je voulais répondre à M. l'abbé Roux au sujet des Insubres. Voyons maintenant, en ce qui concerne les *Segusiavi liberi*, quelle était l'étendue de leurs privilèges chez les Romains, et, spécialement, examinons s'il est vrai de dire que leur titre de *liberi* entraînait une exemption d'impôt envers Rome. Là seulement il peut y avoir, entre nous, matière à une discussion véritablement sérieuse. Cette question, qui a été quelquefois abordée mais jamais traitée, mérite qu'on s'y arrête. Elle se lie intimement par tous les points à l'histoire de notre pays.